

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle  
relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels  
et au folklore**

**Dix-huitième session**  
**Genève, 9 – 13 mai 2011**

**DECISIONS DE LA DIX-HUITIEME SESSION DU COMITE**

*Document établi par le Secrétariat*

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président a soumis pour adoption le projet d'ordre du jour diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/18/1 Prov. 2, qui a été adopté.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :  
ADOPTION DU RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION

Le président a soumis pour adoption le projet de rapport révisé sur la dix-septième session du comité (document WIPO/GRTKF/IC/17/12 Prov.2) et ce rapport a été adopté.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :  
ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Le comité a approuvé à l'unanimité l'accréditation de toutes les organisations mentionnées dans les annexes des documents WIPO/GRTKF/IC/18/2 et WIPO/GRTKF/IC/18/2 Add. en qualité d'observatrices ad hoc, à savoir : Fondation des œuvres pour la solidarité et le bien-être social (FOSBES ONG), Fórum de Povos e Comunidades Tradicionais, France Libertés Fondation Danielle Mitterrand, Himalayan Indigenous Nationalities Preservation Association (HIWN), Intangible Cultural Heritage Network (ICHNet), Sámi Parliamentary Council (SPC) et B.I.S.O.N. International.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :  
PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES :  
FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/18/3, WIPO/GRTKF/IC/18/INF/4 et WIPO/GRTKF/IC/18/INF/6.

Le comité a vivement encouragé et invité les membres du comité et tous les organismes publics ou privés intéressés à contribuer au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées. Il a pris note en s'en félicitant vivement des contributions versées au Fonds par le Gouvernement sud-africain et par un donateur anonyme.

Le président a proposé les huit membres ci-après qui siégeront à titre individuel au Conseil consultatif et le comité les a élus par acclamation : M. Martin GIRSBERGER, directeur, propriété intellectuelle et développement durable, Division droit et affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse); Mme Nina S. DJAJAPRAWIRA, conseillère à la Mission permanente de l'Indonésie à Genève; M. Emin TEYMUROV, attaché à la Mission permanente de la République d'Azerbaïdjan à Genève; M. Mandixole MATROOS, Mission permanente de l'Afrique du Sud à Genève; Mme Zereth del Carmen TORRES MÉNDEZ, juriste négociatrice, Division des négociations commerciales internationales, Ministère du commerce et de l'industrie, Panama; M. Juan Carlos JINTIACH ARCOS, Coordination des organisations autochtones du Bassin de l'Amazone, Quito (Équateur); M. John Trygve SOLBAKK, SamiKopijja, Karasjok (Norvège); et Mme Ali Aii SHATU, membre de la Mbororo Social Cultural Development Association (MBOSCUDA), Bamenda (Cameroun). Le président du comité a désigné M. Vladimir Yossifov, vice-président du comité, pour présider le Conseil consultatif.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :  
EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES

Le comité a pris note du texte des projets d'articles relatifs aux expressions culturelles traditionnelles élaboré par le groupe de rédaction informel à composition non limitée créé par le comité, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/18/4 Rev. Le comité a demandé que ce texte soit mis à disposition en tant que document de travail en vue de sa prochaine session (18 – 22 juillet 2011).

Le comité a invité le Secrétariat à republier le glossaire sur la propriété intellectuelle et les expressions culturelles traditionnelles (document WIPO/GRTKF/IC/18/INF/7) en tant que document d'information en vue de sa prochaine session.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :  
SAVOIRS TRADITIONNELS

Le comité a pris note du texte des projets d'articles relatifs aux savoirs traditionnels élaboré par le groupe de rédaction informel à composition non limitée créé par le comité, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/18/7. Le comité a demandé que ce texte soit mis à disposition en tant que document de travail en vue de sa prochaine session.

Le comité a invité le Secrétariat à republier le glossaire sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels (document WIPO/GRTKF/IC/18/INF/8) en tant que document d'information en vue de sa prochaine session.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :  
RESSOURCES GÉNÉTIQUES

Le comité a pris note du texte des projets d'articles et de principes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques élaboré par le groupe de rédaction informel à composition non limitée créé par le comité, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/18/9. Le comité a demandé que ce texte soit mis à disposition en tant que document de travail en vue de sa prochaine session.

Le comité a également examiné les options concernant les travaux futurs sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/18/10.

Le comité a invité le Secrétariat à republier le glossaire sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques (document WIPO/GRTKF/IC/18/INF/9) en tant que document d'information en vue de sa prochaine session.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR :  
QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas eu d'interventions sur ce point.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR :  
CLÔTURE DE LA SESSION

Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour le 13 mai 2011. Il est convenu qu'un projet de rapport écrit, contenant le texte de ces décisions ayant fait l'objet d'un accord et de toutes les interventions prononcées devant le comité, serait établi et diffusé avant le 17 juin 2011. Les participants du comité seraient invités à soumettre des corrections écrites relatives à leurs interventions figurant dans le projet de rapport avant qu'une version finale du projet de rapport soit distribuée aux participants du comité pour adoption à sa prochaine session.

[Fin du document]